



PRÉSENTATION  
DE  
DUPLOS & DIALOG

# DUPLOS, DIALOG

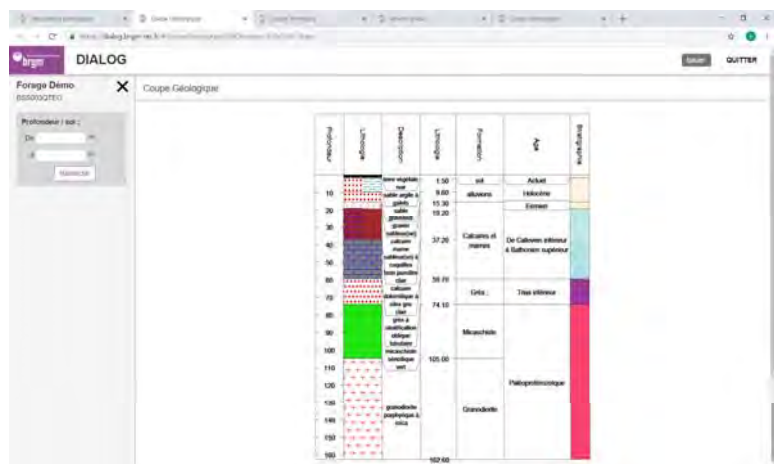
De quoi s'agit-il?

## DUPLOS Déclaration Unique Pour Les Ouvrages Souterrains

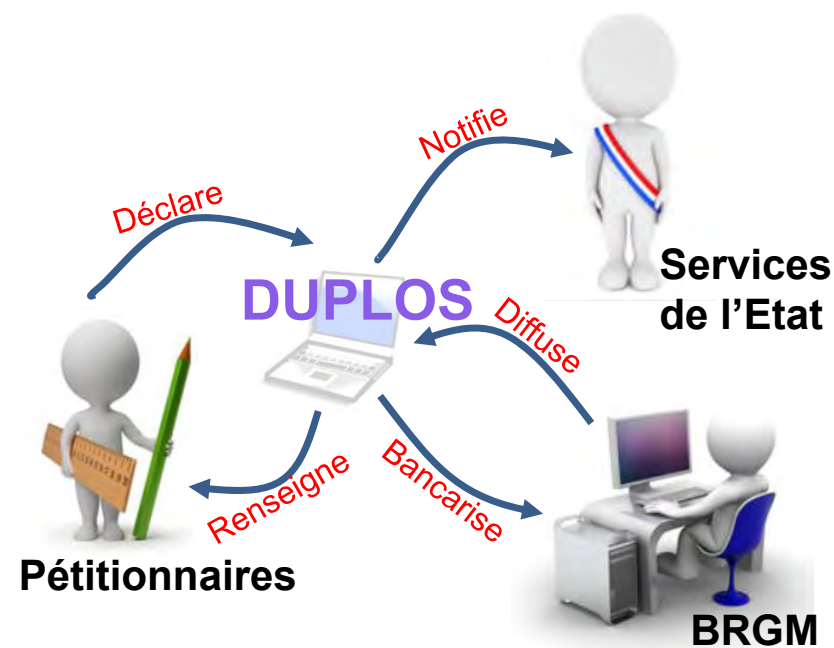
- **Portail de télédéclaration** des forages au titre de l'article L411-1 du Code minier
- → outil administratif, facilitant les échanges entre pétitionnaires et services de l'état
- → porte d'entrée vers DiaLog, et vers la BSS

## DiaLog

- **Applicatif web technique** pour la description des forages
- Remplace le gratuitel GesFor développé par le BRGM en 2000
- Brique technique interfacée avec de nombreuses autres applications BRGM



<https://duplos.brgm.fr/#/>



## POURQUOI DUPLOS ?

Un portail web pour déclarer ses forages

### Constats

- Les 18 régions (13 en Métropole + 5 DROM) avaient jusque là chacune leur propre formulaire de déclaration des forages au titre du Code minier : manque d'uniformité pour les pétitionnaires
- 14 de ces 18 formulaires étaient en 2019 encore en format PDF : à l'ère de la numérisation, on peut dématérialiser ces démarches et gagner en efficacité de traitement
- La complexité de la réglementation génère une perte d'identité des ouvrages pour certains (pas de code BSS, pas de bancarisation) et donc une perte in fine sur la connaissance du sous-sol même si l'information existe = les collectivités locales paient pour la réacquérir

### Objectifs de Duplos

- Uniformiser les modalités de déclarations des forages au titre du Code minier en reprenant les éléments fondamentaux d'une déclaration type, sous un format dématérialisé (portail web)
- Générer pour toute déclaration un code BSS pour le(s) ouvrage(s) concerné(s)
- Fournir des services aux pétitionnaires et aux services de l'état : tableaux de bords, exports, récépissés/notifications etc.
- Fournir aux pétitionnaires un outil web de description technique des ouvrages (DiaLog) interfacé avec DUPLOS

# DUPLOS

Un portail web pour déclarer ses forages

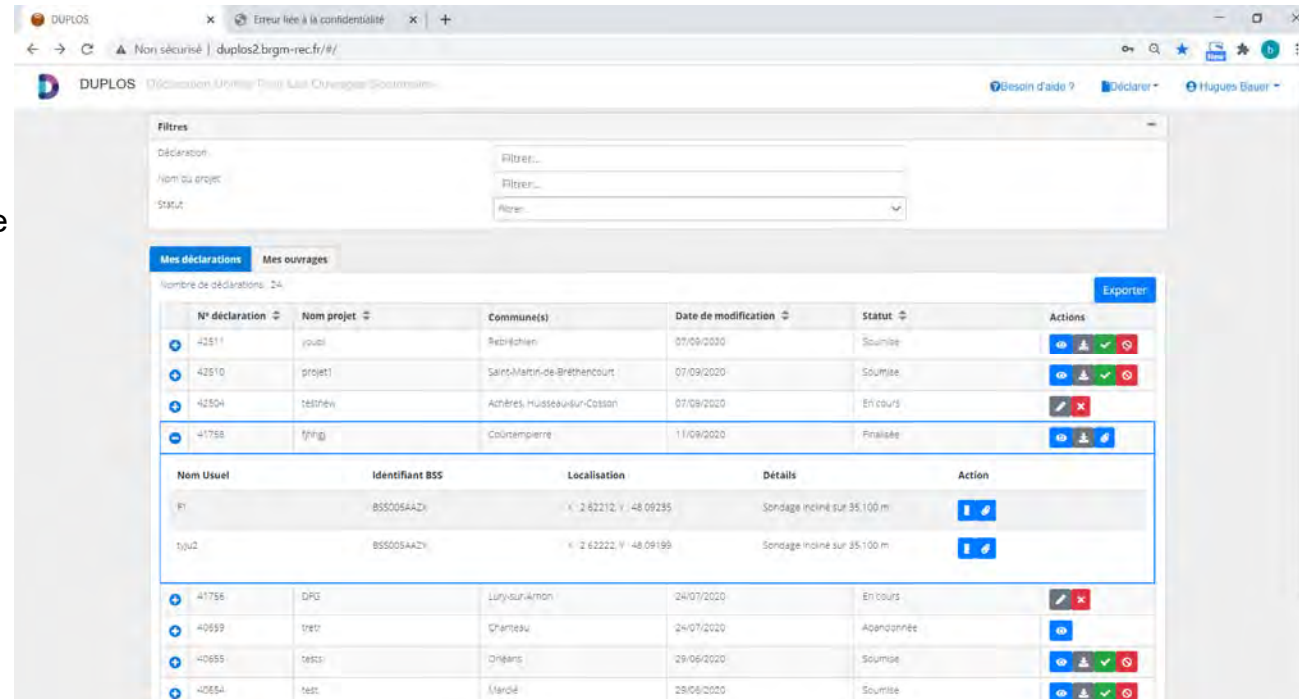


## Interface et ergonomie

- DUPLOS est un portail web, avec une ergonomie pensée pour rendre l'interface simple et facile d'accès
- Les étapes de déclaration sont réduites au minimum
- L'enregistrement du profil fait gagner du temps de saisie
- Les multi-ouvrages sont dupliqués automatiquement...

## Fonctionnalités

- **Tableau de bord** : suivi des déclarations, suivi des ouvrages (mode cartographique)
- **Export des données & filtrage** : outils disponibles sur le TdB
- **2 types de déclaration** : nouvel ouvrage ou rattrapage d'ouvrage existants
- **Positionnement cartographique précis**
- **Module de pièces jointes**
- ...



# APPLICATIF DIALOG

Le nouveau « Gesfor » en version web



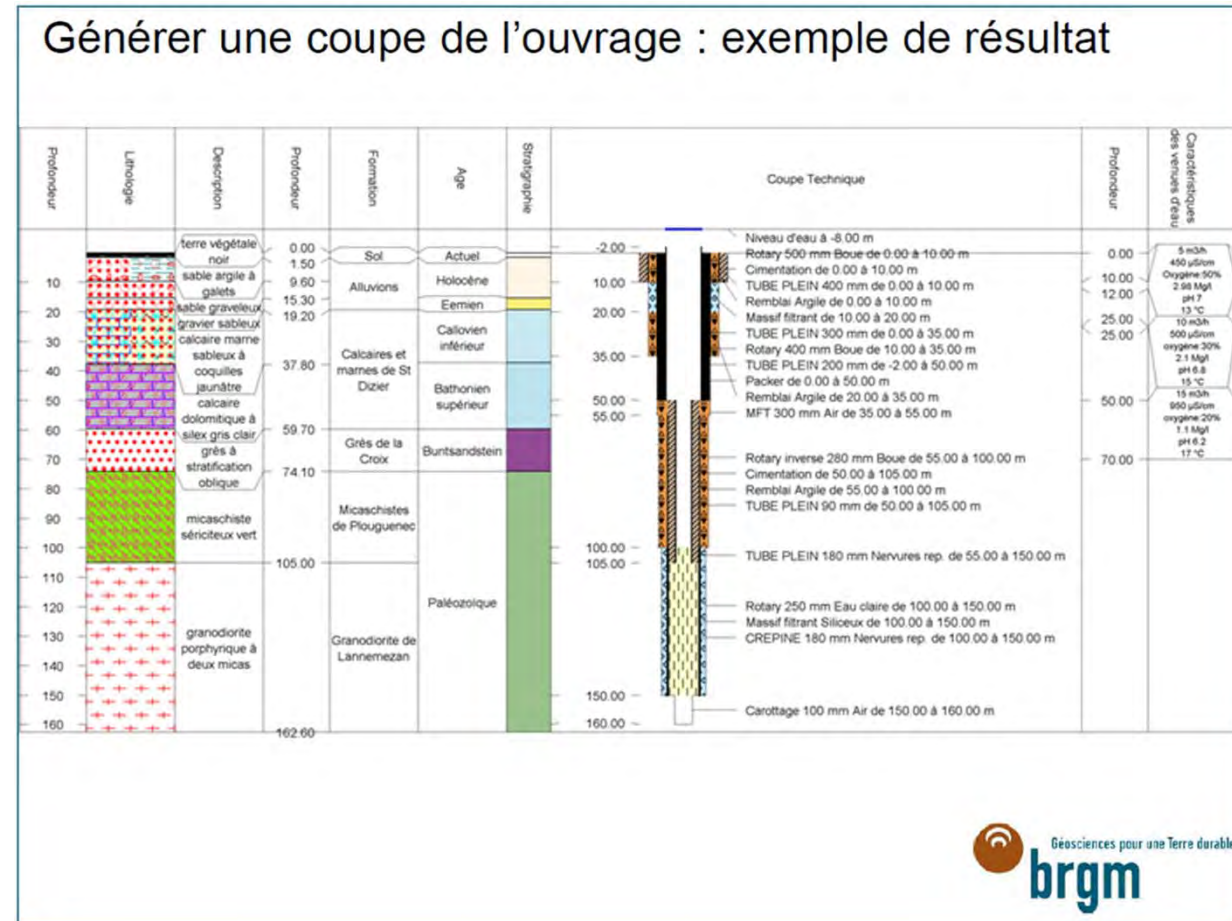
## Interface et ergonomie

- Pour les professionnels, DiaLog sera accessible via DUPLOS
- DiaLog est une application web, ce n'est plus un software installé en dur sur le PC : plus de souplesse, maintenance simplifiée, mise à jour et liens web actualisés ;
- Ergonomie totalement revue pour expérience utilisateur améliorée : clarté des formulaires, saisie auto-complétive, visualisations graphiques instantanées, possibilités d'export...

## Fonctionnalités

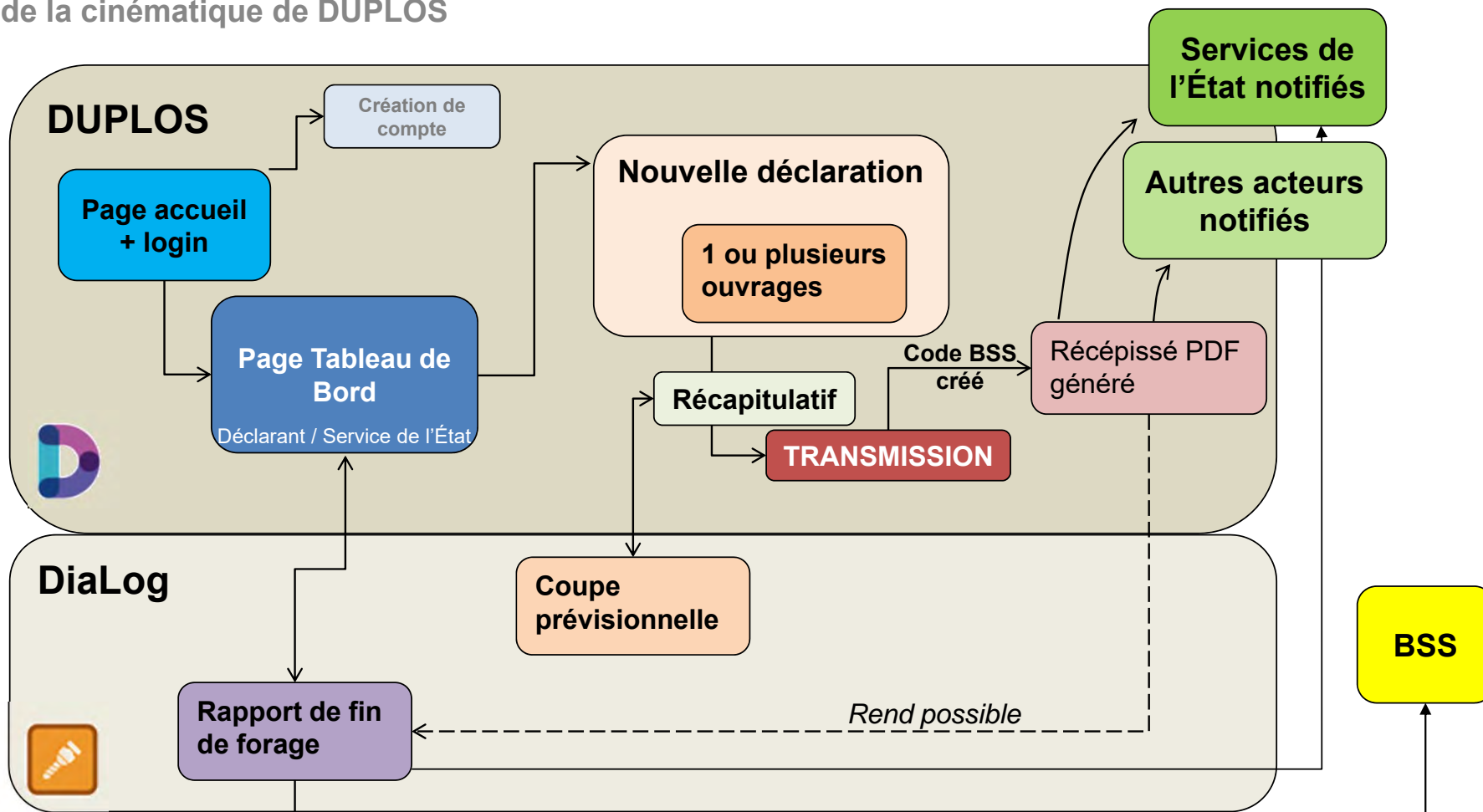
- **Informations générales** : récupérées de DUPLOS automatiquement (nom d'ouvrage, acteurs, localisation...), journal des travaux
- **Description de l'ouvrage** : description technique, description géologique et coupes associées
- **Tests et mesures sur l'ouvrage** : diagraphies, venues d'eau, pompages, Tests de Réponse Thermique (TRT)
- **Module de pièces jointes**
- **Générer des coupes multi-critères et le Rapport de Fin de Forage**

## Générer une coupe de l'ouvrage : exemple de résultat



# DUPLOS & DIALOG

## Logigramme de la cinématique de DUPLOS



# DUPLOS AUJOURD'HUI

Un outil en production

## Fin 2020 & 2021 : Lancement et déploiement progressif

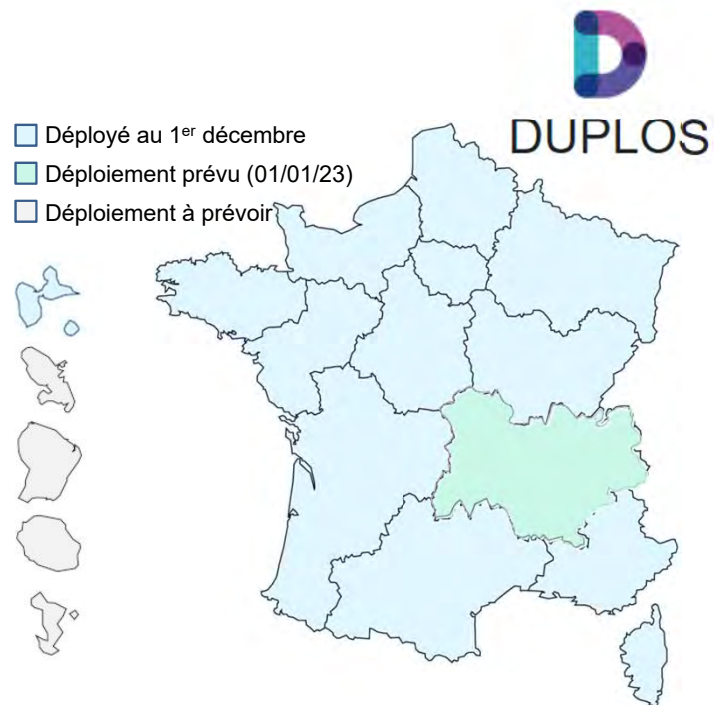
- Mis en production le 13 octobre 2020, tests dans les régions pilotes (CVL et NOR)
- Passage progressif de 2 à 7 régions couvertes
- Accompagnement pédagogique : 3 tutos vidéos (Youtube BRGM) + FAQ, support, webinaires...
  - <https://www.youtube.com/watch?v=JrHOXo3smbs> : présentation de DUPLOS
  - <https://www.youtube.com/watch?v=Bu5LG0cOZWQ> : faire sa première déclaration
  - <https://www.youtube.com/watch?v=zXhmURlgF2k> : finaliser sa déclaration avec DiaLog

## En 2022

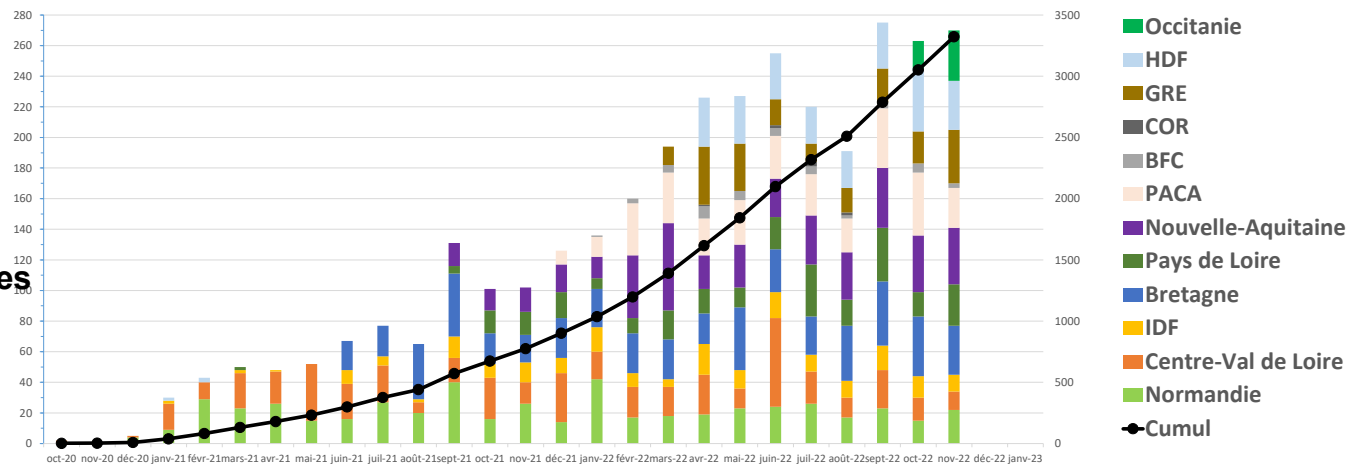
- A fin novembre : **>3300 déclarations** (28% finalisées), **>1000 comptes utilisateurs**
- **12 régions métropolitaines + Guadeloupe**
- Adaptation de **DiaLog pour téléGMI**
- Développement d'un module pour la déclaration des Forages Domestiques dans DUPLOS

## En 2023

- Déploiement dans **toutes les régions**
- Mise en place de la **déclaration Forages Domestiques**
- **Refonte de DiaLog** : accès à rendre indépendant
- Nouveau **support utilisateur**



Déclarations DUPLOS mensuelles et cumulées



<https://duplos.brgm.fr/#/>



### Déclaration Unifiée Pour Les Ouvrages Souterrains

DUPLOS est un téléservice qui vous permet de déclarer un projet au titre de l'article L. 411-1 du Code minier obligatoire pour les forages, sondages, fouilles, ouvrages souterrains de plus de 10 m de profondeur dans le but d'alimenter la Banque du Sous-Sol (BSS) gérée par le BRGM (bureau de recherche géologique et minière) et accessible sur le site infoterre (<https://infoterre.brgm.fr/>).

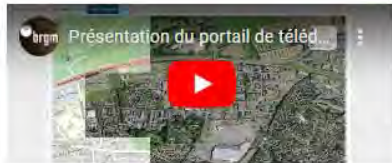
Attention, ce service est actuellement ouvert uniquement pour les projets réalisés dans les régions : Bourgogne-Franche-Comté, Bretagne, Centre-Val de Loire, Corse, Grand-Est, Hauts-de-France, Île-de-France, Normandie, Nouvelle-Aquitaine, Pays de la Loire, Provence-Alpes-Côte d'Azur.

Connexion

Création de compte

Informations réglementaires importantes

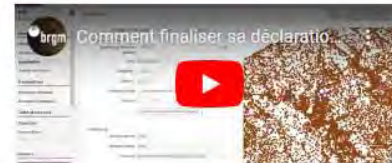
Besoin d'aide ?



Présentation de DUPLOS



Première déclaration



Utiliser DiaLog

Vous voulez déclarer des puits ou forages à usage domestique

La déclaration des puits et forage à usage domestique à votre mairie ne dispense pas d'effectuer une déclaration au titre du code minier, dans le cas où l'ouvrage ferait plus de 10 m de profondeur comme mentionné en haut de cette page

Télécharger le formulaire

Vous voulez déclarer une installation relevant de la géothermie de minime importance (GMI)

Déclarer sur le portail TéléGMI